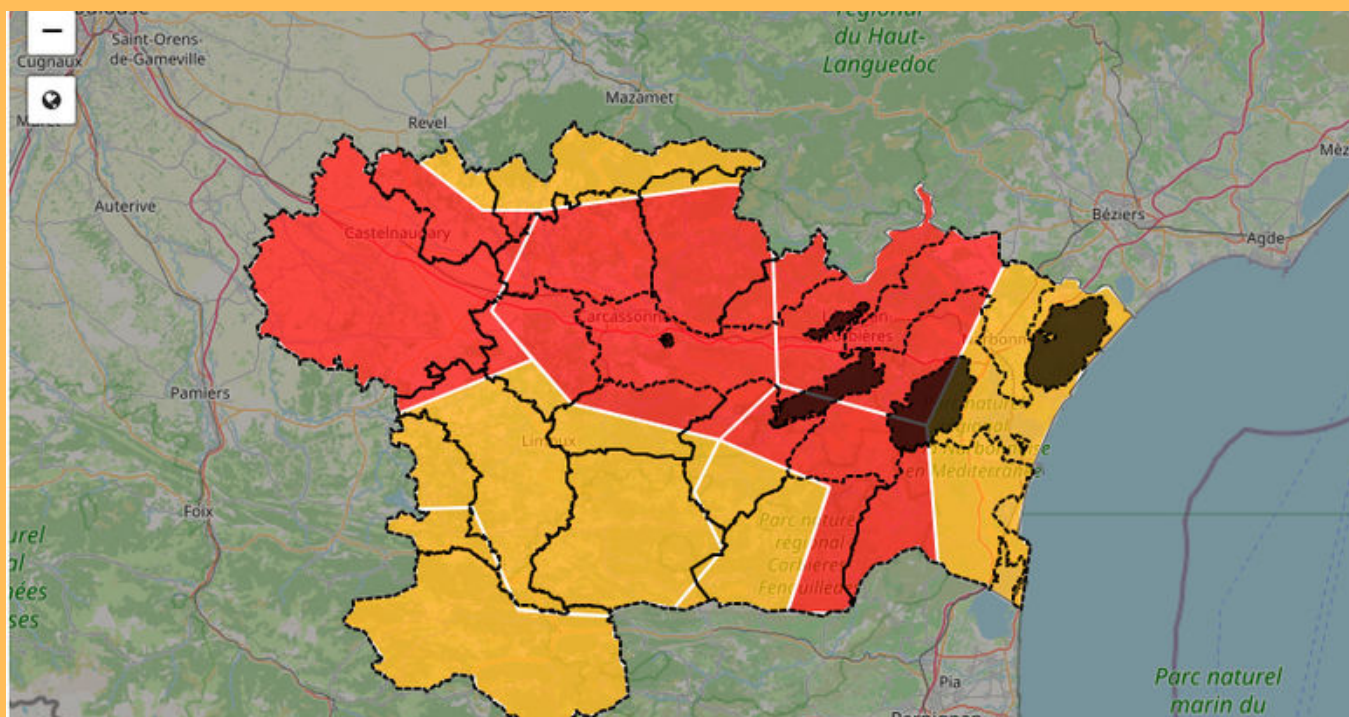


FLASH INFO

JUILLET
2026

ACCES AUX MASSIFS FORESTIERS INTERDIT DU 07/07/26 AU 02/08/26

L'arrêté complet du 07 juillet est disponible en mairie.



Légende de la carte

-  Risque faible - Promenades ou randonnées autorisées dans les massifs
-  Risque modéré - La plus grande vigilance est à appliquer dans le cadre de vos promenades ou randonnées dans les massifs. Les travaux mécaniques sont déconseillés.
-  Risque sévère - Les promenades et randonnées dans les massifs (à pied, à vélo, à cheval,...) ainsi que les travaux mécaniques des professionnels sont très fortement déconseillés. Les travaux mécaniques des particuliers sont interdits de 10h à 22h.
-  Risque très sévère - La pénétration et le stationnement dans les massifs sont très fortement déconseillés. Les travaux mécaniques des particuliers sont interdits de 10h à 22h. Les travaux mécaniques des professionnels sont interdits de 11h à 22h.
-  **E** Risque extrême - Accès et travaux interdits dans tous les massifs forestiers. **EXTRÊME** vigilance requise.

FLASH INFO

JUILLET
2026

PREVENTION BAINNADE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

vnf
Voies
navigables
de France



**Plonger ou
se baigner,
dans les fleuves
et les canaux,
c'est interdit
car c'est
dangereux !**

 **blocs de béton, pieux
métalliques et rochers**

 **tourbillons et aspirations
à proximité des ouvrages**

 **dérive, courant et
collision avec un bateau**

**La baignade
sans risque,
c'est ici** 



#COULEPASTONÉTÉ

FLASH INFO

JUILLET
2026

PREVENTION RESTRICTION D'EAU

**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Principales mesures de restrictions d'eau dans l'Aude

Compte-tenu de la gravité de la situation, le Préfet de l'Aude appelle tous les usagers, particuliers, professionnels, collectivités à la responsabilité afin de préserver la ressource en eau

Niveau : Crise



Interdit :



Interdiction
d'arroser les pelouses, massifs fleuris,
espaces verts, rond-points



Interdiction
(sauf impératif sanitaire et de sécurité)
de nettoyer les terrasses, façades et voiries



Interdiction
de faire fonctionner
les fontaines en circuit ouvert
(autorisé en circuit fermé)



Interdiction
(sauf impératif sanitaire)
de vidanger et de remplir les piscines.
La mise à niveau est tolérée entre 20h et 8h



Interdiction
d'utiliser les douches de plage



Interdiction
(sauf impératif sanitaire, alimentaire ou technique)
de nettoyer les engins nautiques et les véhicules en dehors des
installations professionnelles de lavage qui justifient le
recyclage de l'eau à 70%



Interdiction
Du remplissage des cuves à eau et citernes
(dérogation pour l'abreuvement des animaux)



Les travaux, les seuils et les rejets dans les
cours d'eau sont totalement interdits sans
autorisation administrative.



Interdiction
d'arroser les terrains de sport
(sauf dérogations prévues par arrêté préfectoral*)



Interdiction
des prélèvements agricoles
(sauf dérogations prévues par arrêté préfectoral*)



Limité:



Limitation des usages industriels
et commerciaux au strict nécessaire



Limitation
arrosage des plantations d'arbres de
moins de 3 ans interdit de 8h à 20h



Limitation
Il est interdit d'arroser les potagers et
jardins maraîchers entre 8h et 20h

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

*Pour plus d'informations



www.aude.gouv.fr